

Toujours soucieux du bien-être des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, le Département de La Réunion met en place un nouveau dispositif pour leur offrir un mode d'accueil répondant à leurs attentes et à celles de leurs aidants, les Maisons d'Accueillants Familiaux (MAF).

Qu'est ce qu'une MAF?

C'est un regroupement d'accueillants familiaux agréés par le Département, et salariés par une personne morale privée ou publique. Dans un local dédié, 2 à 4 accueillants familiaux assureront l'accueil de 3 à 16 personnes âgées (PA) ou en situation de handicap (PH), soit 3 PA/PH par accueillant, voire 4 en présence d'un couple d'accueillis.

Pour quel public?

Pour les personnes âgées, l'accueil est ouvert dès 60 ans. Il concerne les personnes vivant seules à domicile, ne souhaitant plus y rester, ou sortant de l'hôpital et dont le retour à domicile est difficile.

Pour les personnes en situation de handicap, l'accueil est ouvert dès 18 ans à la condition que la personne concernée ne relève pas d'une orientation en Maison d'Accueil Spécialisée (MAS).

Quels sont les services offerts?

Un mode d'accueil intermédiaire entre le domicile et l'établissement, un cadre de vie sécurisant et chaleureux, le bien **Vivre Réunionnais** (cuisine créole avec des produits frais issus de l'agriculture réunionnaise)

Quels sont ses objectifs?

- répondre aux situations d'urgence en réservant certaines capacités de ces MAF à l'accueil temporaire ou d'urgence (sorties d'hospitalisation, de centre rééducation...);
- > accroitre les capacités d'accueil à dimension humaine ;
- lutter contre l'isolement de personnes âgées ;
- compléter le dispositif en faveur des aidants familiaux ;
- ▶ créer des emplois d'accueillants familiaux par la délivrance d'un agrément à des personnes ayant des qualités humaines et relationnelles,
- ▶ insérer professionnellement de jeunes Réunionnais pour faciliter la transmission de savoirs et le maintien du lien intergénérationnel,
- consolider la réponse apportée aux aidants pour leur permettre de souffler quelques heures ou quelques jours et garantir un « droit » au répit.

Un réel levier économique pour les Réunionnais

Cette nouvelle initiative proposée par le Département offre :

Des opportunités d'insertion professionnelle à des personnes en recherche d'emploi ou qui ne disposent pas de logements habilités pour ce type d'accueil, un salariat des accueillants familiaux sous certaines conditions, une équipe mobile de jeunes recrutée dans le cadre du service civique pour assurer des actions de prévention.

Qui sont concernés?

Les personnes à la recherche d'une activité à domicile, les personnes disponibles et motivées, les personnes à la recherche d'une activité à temps partiel ou à temps complet, les personnes à la recherche d'un revenu complémentaire ou d'un complément de revenu.

Quels sont les moyens alloués par le Département ?

Un soutien financier pour la personne âgée (APA, ASH) et la personne en situation de handicap (PCH, ASH), ainsi qu'un soutien financier pour le porteur de project (subvention d'investissement et subvention de fonctionnement).

Si cette démarche vous intéresse ou si vous souhaitez mettre vos compétences au service des personnes âgées au sein d'une MAF, rapprochez-vous de la Direction de l'Autonomie au 0262 90 35 44.

Le Département aux côtés des Réunionnais